

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS Journal Quotidien

SAMEDI MATIN

Confermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Édition Quotidienne

Un An... Dix Mois... Quatre Mois...

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et les Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des Matières politiques, littéraires et locales.

Des dépêches et Télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin Maritime; Une note des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier; Un Bulletin Commercial; Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer.

Le jour de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, 323 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

paraissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers, 323 RUE DE CHARTRES, entre Conti et Bienville.

Boîtes d'alarmes d'incendie.

- 1 Douane et N. Front. 2 Canal et Decatur. 3 Bienville et Decatur. 4 St-Louis et N. Front. 5 Conti et Chartres. 6 Touleuse et Chartres. 7 Station de police de la précincte, 715 Chartres. 8 St-Philippe et Decatur. 9 Dumaine et Bourbon. 10 Dauphine et Hôpital. 11 Royale et Ursulines. 12 St-Louis et N. Remparts. 13 Canal et N. Remparts. 14 Canal et Tchoupitoulas. 15 Canal et Camp. 16 Natchez et Tchoupitoulas. 17 Poydras et Sud Pottery. 18 Poydras et Magasin. 19 Gravier et Magasin. 20 Poydras et Camp. 21 Perdido, près St-Charles, Pompe No 11. 22 Gravier et St-Charles. 23 Comma et Carondelet. 24 Union et Dryades. 25 Poydras et Remparts. 26 Girod et Remparts. 27 Magasin et Girod, Pompe No 4. 28 Lafayette et Delta. 29 Julie et Williams. 30 Julie, entre Comma et Tchoupitoulas. 31 St-Joseph et Sud Pottery. 32 St-Joseph et Camp. 33 Julie et St-Charles. 34 Magasin, près Poydras, Pompe No 6. 35 Calhoun et S. Peters. 36 Calhoun et Ansonie. 37 Erato et Chartres. 38 Calhoun et Camp. 39 Calhoun et Carondelet. 40 St-Charles et Brata. 41 Ave. Howard et N. Remparts. 42 Calhoun et Prizes. 43 Julie et Liberté. 44 Lafayette et Sud Remparts, Workhouse. 45 Ave. Tulane et S. Basin, Station de Police du 1er Préfecture. 46 Ave. Tulane, près S. Liberté. 47 Ave. Tulane et Claiborne. 48 Poydras et Tchoupitoulas. 49 Lafayette et Prizes. 50 Lafayette et Prizes. 51 Poydras, près Prizes. 52 Lafayette et Prizes. 53 Lafayette et Prizes. 54 Ave. Tulane et S. Toitl. 55 Erato et Magasin. 56 Erato et Magasin. 57 Erato et Magasin. 58 Erato et Magasin. 59 Erato et Magasin. 60 Erato et Magasin. 61 Erato et Magasin. 62 Erato et Magasin. 63 Erato et Magasin. 64 Erato et Magasin. 65 Erato et Magasin. 66 Erato et Magasin. 67 Erato et Magasin. 68 Erato et Magasin. 69 Erato et Magasin. 70 Erato et Magasin. 71 Erato et Magasin. 72 Erato et Magasin. 73 Erato et Magasin. 74 Erato et Magasin. 75 Erato et Magasin. 76 Erato et Magasin. 77 Erato et Magasin. 78 Erato et Magasin. 79 Erato et Magasin. 80 Erato et Magasin. 81 Erato et Magasin. 82 Erato et Magasin. 83 Erato et Magasin. 84 Erato et Magasin. 85 Erato et Magasin. 86 Erato et Magasin. 87 Erato et Magasin. 88 Erato et Magasin. 89 Erato et Magasin. 90 Erato et Magasin. 91 Erato et Magasin. 92 Erato et Magasin. 93 Erato et Magasin. 94 Erato et Magasin. 95 Erato et Magasin. 96 Erato et Magasin. 97 Erato et Magasin. 98 Erato et Magasin. 99 Erato et Magasin. 100 Erato et Magasin.

des États-Unis.

- 43 Hancock et Dauphine. 44 Ave. Louisiana et Tchoupitoulas. 45 Ave. Louisiana et Magasin. 46 Ave. Louisiana et Prytanée. 47 Ave. Louisiana et S. Remparts. 48 Ave. Louisiana et S. Remparts. 49 Ave. Louisiana et S. Remparts. 50 Ave. Louisiana et S. Remparts. 51 Ave. Louisiana et S. Remparts. 52 Ave. Louisiana et S. Remparts. 53 Ave. Louisiana et S. Remparts. 54 Ave. Louisiana et S. Remparts. 55 Ave. Louisiana et S. Remparts. 56 Ave. Louisiana et S. Remparts. 57 Ave. Louisiana et S. Remparts. 58 Ave. Louisiana et S. Remparts. 59 Ave. Louisiana et S. Remparts. 60 Ave. Louisiana et S. Remparts. 61 Ave. Louisiana et S. Remparts. 62 Ave. Louisiana et S. Remparts. 63 Ave. Louisiana et S. Remparts. 64 Ave. Louisiana et S. Remparts. 65 Ave. Louisiana et S. Remparts. 66 Ave. Louisiana et S. Remparts. 67 Ave. Louisiana et S. Remparts. 68 Ave. Louisiana et S. Remparts. 69 Ave. Louisiana et S. Remparts. 70 Ave. Louisiana et S. Remparts. 71 Ave. Louisiana et S. Remparts. 72 Ave. Louisiana et S. Remparts. 73 Ave. Louisiana et S. Remparts. 74 Ave. Louisiana et S. Remparts. 75 Ave. Louisiana et S. Remparts. 76 Ave. Louisiana et S. Remparts. 77 Ave. Louisiana et S. Remparts. 78 Ave. Louisiana et S. Remparts. 79 Ave. Louisiana et S. Remparts. 80 Ave. Louisiana et S. Remparts. 81 Ave. Louisiana et S. Remparts. 82 Ave. Louisiana et S. Remparts. 83 Ave. Louisiana et S. Remparts. 84 Ave. Louisiana et S. Remparts. 85 Ave. Louisiana et S. Remparts. 86 Ave. Louisiana et S. Remparts. 87 Ave. Louisiana et S. Remparts. 88 Ave. Louisiana et S. Remparts. 89 Ave. Louisiana et S. Remparts. 90 Ave. Louisiana et S. Remparts. 91 Ave. Louisiana et S. Remparts. 92 Ave. Louisiana et S. Remparts. 93 Ave. Louisiana et S. Remparts. 94 Ave. Louisiana et S. Remparts. 95 Ave. Louisiana et S. Remparts. 96 Ave. Louisiana et S. Remparts. 97 Ave. Louisiana et S. Remparts. 98 Ave. Louisiana et S. Remparts. 99 Ave. Louisiana et S. Remparts. 100 Ave. Louisiana et S. Remparts.

Colombus et St-Claude.

- 201 Columbus et St-Claude. 202 Columbus et St-Claude. 203 Columbus et St-Claude. 204 Columbus et St-Claude. 205 Columbus et St-Claude. 206 Columbus et St-Claude. 207 Columbus et St-Claude. 208 Columbus et St-Claude. 209 Columbus et St-Claude. 210 Columbus et St-Claude. 211 Columbus et St-Claude. 212 Columbus et St-Claude. 213 Columbus et St-Claude. 214 Columbus et St-Claude. 215 Columbus et St-Claude. 216 Columbus et St-Claude. 217 Columbus et St-Claude. 218 Columbus et St-Claude. 219 Columbus et St-Claude. 220 Columbus et St-Claude. 221 Columbus et St-Claude. 222 Columbus et St-Claude. 223 Columbus et St-Claude. 224 Columbus et St-Claude. 225 Columbus et St-Claude. 226 Columbus et St-Claude. 227 Columbus et St-Claude. 228 Columbus et St-Claude. 229 Columbus et St-Claude. 230 Columbus et St-Claude. 231 Columbus et St-Claude. 232 Columbus et St-Claude. 233 Columbus et St-Claude. 234 Columbus et St-Claude. 235 Columbus et St-Claude. 236 Columbus et St-Claude. 237 Columbus et St-Claude. 238 Columbus et St-Claude. 239 Columbus et St-Claude. 240 Columbus et St-Claude. 241 Columbus et St-Claude. 242 Columbus et St-Claude. 243 Columbus et St-Claude. 244 Columbus et St-Claude. 245 Columbus et St-Claude. 246 Columbus et St-Claude. 247 Columbus et St-Claude. 248 Columbus et St-Claude. 249 Columbus et St-Claude. 250 Columbus et St-Claude.

Hôtel Agnew

Tout un hôtel sur la Plage Atlantique City. 100 chambres - Bains - Chambre avec bain. Emboussure reconstruite, remblais. Bains douches, douches, etc. Prix réduits \$2.50 par jour, \$12 à \$15 et au-dessus par semaine.

CHARTRE DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

QU'IL SOIT CONVENU que ce jour, le vingt-troisième septembre, au Palais Municipal devant nous, Assistés Brian, notaire Jérome commissaire et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et Louis Lédit, notaire de la paroisse de St-Charles, lesdits Brian et Lédit, ont été convenus de faire par ces conventions, et se sont engagés de même, que toutes autres personnes qui pourraient être par la suite, de former une corporation de loi qui avec les pouvoirs d'une banque d'épargne et de dépôt d'argent et de toutes autres opérations de banque d'épargne et de dépôt d'argent, à savoir :

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK" et sera de dit "incorporation". Elle aura et jouira du privilège de se constituer une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association sera et possédera sous les pouvoirs nécessaires associations de banques d'épargne et de dépôt d'argent et de toutes autres opérations de banque d'épargne et de dépôt d'argent, à savoir :

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, et son territoire est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de cette corporation doivent être traitées par le Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence par le Vice-Président, ou en l'absence de ces deux un Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque d'épargne et de dépôt d'argent sera de \$1,000,000, divisé en actions de \$100,000 chacune, à savoir :

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il sera été émis, et quand il sera payé, cette corporation commencent ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de ladite corporation, à savoir :

ARTICLE VIII.

Les noms et adresses de résidents des actionnaires sont par ceci établis :

Les noms et adresses de résidents des actionnaires sont par ceci établis :

CHARTRE DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

QU'IL SOIT CONVENU que ce jour, le vingt-troisième septembre, au Palais Municipal devant nous, Assistés Brian, notaire Jérome commissaire et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et Louis Lédit, notaire de la paroisse de St-Charles, lesdits Brian et Lédit, ont été convenus de faire par ces conventions, et se sont engagés de même, que toutes autres personnes qui pourraient être par la suite, de former une corporation de loi qui avec les pouvoirs d'une banque d'épargne et de dépôt d'argent et de toutes autres opérations de banque d'épargne et de dépôt d'argent, à savoir :

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK" et sera de dit "incorporation". Elle aura et jouira du privilège de se constituer une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association sera et possédera sous les pouvoirs nécessaires associations de banques d'épargne et de dépôt d'argent et de toutes autres opérations de banque d'épargne et de dépôt d'argent, à savoir :

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, et son territoire est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de cette corporation doivent être traitées par le Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence par le Vice-Président, ou en l'absence de ces deux un Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque d'épargne et de dépôt d'argent sera de \$1,000,000, divisé en actions de \$100,000 chacune, à savoir :

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il sera été émis, et quand il sera payé, cette corporation commencent ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de ladite corporation, à savoir :

ARTICLE VIII.

Les noms et adresses de résidents des actionnaires sont par ceci établis :

Les noms et adresses de résidents des actionnaires sont par ceci établis :

CHARTRE DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

QU'IL SOIT CONVENU que ce jour, le vingt-troisième septembre, au Palais Municipal devant nous, Assistés Brian, notaire Jérome commissaire et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et Louis Lédit, notaire de la paroisse de St-Charles, lesdits Brian et Lédit, ont été convenus de faire par ces conventions, et se sont engagés de même, que toutes autres personnes qui pourraient être par la suite, de former une corporation de loi qui avec les pouvoirs d'une banque d'épargne et de dépôt d'argent et de toutes autres opérations de banque d'épargne et de dépôt d'argent, à savoir :

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK" et sera de dit "incorporation". Elle aura et jouira du privilège de se constituer une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association sera et possédera sous les pouvoirs nécessaires associations de banques d'épargne et de dépôt d'argent et de toutes autres opérations de banque d'épargne et de dépôt d'argent, à savoir :

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, et son territoire est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de cette corporation doivent être traitées par le Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence par le Vice-Président, ou en l'absence de ces deux un Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque d'épargne et de dépôt d'argent sera de \$1,000,000, divisé en actions de \$100,000 chacune, à savoir :

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il sera été émis, et quand il sera payé, cette corporation commencent ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de ladite corporation, à savoir :

ARTICLE VIII.

Les noms et adresses de résidents des actionnaires sont par ceci établis :

Les noms et adresses de résidents des actionnaires sont par ceci établis :

C. LAZARD & CO., L'Id.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche. 604 et 606 RUE DU CANAL.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour hommes, messieurs et enfants. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. Seul des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal. Une District 1400 - 414 rue de la Paille.

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT. HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER. 315 - RUE ROYALE - 315. ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE. Tous les articles de bijouterie et de joaillerie sont garantis. Les ordres de la compagnie sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or. WM. FRANTZ & CO., JOAILLERS. SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO. 149 RUE CARONDELET.

INOORPORÉE EN 1856.

Perbes payées au comptant, sans escompte, au profit ajustées. SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nouveau No 323, vis-à-vis No 68 rue Royal. Capital... \$1,000,000.00. Actif... \$1,148,000.00. Garantie... \$1,000,000.00.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de \$71,000,000 de pertes payées dans les États-Unis. Perles par l'agence de Chicago en 1871... \$23,939,000. Perles par l'agence de Boston en 1872... \$1,429,730. Bureaux dans la Ville de la Compagnie, soit des rues Carondelet et Comma. DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS: VICTOR W. WHELFORD, L. O. FALLOU, L. G. MOORE, C. M. MORLA, CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Adjoint, J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire. THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire. Devill - 1 - rue de la Paille.

Oliver Springs, Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les sources y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide. N. F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

RECHERCHER LE CONFORT ET LES PLAISIRS

Dans les Montagne de la Virginie et sur les Bords de la Mer. CHESAPEAKE and OHIO R'Y.

PAYS IDEAL, ENDROIT CHARMANT. Où les eaux sont renommées pour leurs vertus curatives, où les scènes, les paysages sont magnifiques et où le climat n'a pas de semblable.

SOURCES CHAUDES DE LA VIRGINIE, Sources de Soufre Blanc, Sources Chaudes, Sources d'Alan Rockbridge, etc.

W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky.

